

CONTRAT D'ABONNEMENT Pour les personnes morales de droit public

ENTRE :

Le Syndicat Départemental d'Énergie de Loire Atlantique (SYDELA), établissement public de coopération intercommunale, dont le siège est situé au Parc d'activités du Bois Cesbron – Rue Roland Garros – 44700 Orvault,

Représenté par M Bernard CLOUET, en qualité de Président

Ci-après dénommé le « SYDELA »,

d'une part ;

ET

Nom de la personne morale :

Adresse postale :

Adresse e-mail :

N° de téléphone :

Ordonnateur :

Comptable public assignataire des paiements

Ci-après dénommée « L'Abonné »,

d'autre part ;

Préambule

Le Syndicat Départemental d'Énergie de Loire Atlantique est un établissement public de coopération intercommunale, dont le siège est situé au Parc d'activités du Bois Cesbron – Rue Roland Garros – 44700 ORVAULT. Le SYDELA est l'autorité organisatrice du service public de distribution d'énergie électrique et de gaz sur le territoire de la Loire Atlantique.

Le SYDELA a mis en place un service de recharge pour véhicules électriques et hybrides en Loire-Atlantique, dénommé Service SYDEGO. Ce service s'appuie sur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE), dont il est propriétaire, ainsi que sur un site web www.sydego.fr.

Ces infrastructures sont installées sur le Territoire du département de Loire-Atlantique. SYDEGO est une marque déposée à l'INPI par le SYDELA.

Le SYDELA, a confié à la Société INEO Atlantique la supervision, la gestion monétique, la gestion de l'interopérabilité et la maintenance du Service SYDEGO.

A ce titre, la Société INEO ATLANTIQUE a reçu mandat du SYDELA d'encaisser, au nom et pour le compte du SYDELA, les recettes liées à l'utilisation du Service SYDEGO. A ce titre, il est habilité à établir au nom et pour le compte du SYDELA des factures et des relevés des recharges consommées.

Article 1 – Objet du Contrat d'Abonnement

Le Contrat d'Abonnement a pour objet de définir les conditions et modalités d'accès et d'utilisation du Service SYDEGO pour l'Abonné.

Tout accès et toute utilisation du Service SYDEGO sont subordonnés au respect du Contrat d'Abonnement par l'Abonné et les Utilisateurs.

Article 2 – Pièces constitutives du Contrat d'Abonnement

Les pièces constitutives du Contrat d'Abonnement sont les suivantes, énumérées par ordre de priorité décroissante :

- Le présent Contrat d'Abonnement
- Les Conditions Générales d'Accès et d'Utilisation du Service SYDEGO (personnes morales de droit public)

L'Abonné déclare avoir pris connaissance et accepté expressément et de manière inconditionnelle les Conditions Générales d'Accès et d'Utilisation du Service SYDEGO (personnes morales de droit public) en vigueur à la signature du Contrat d'Abonnement au Service SYDEGO jointes en annexes et disponibles sur un site web www.sydego.fr.

En cas de contradiction ou de différence entre les pièces constitutives du Contrat d'Abonnement, ces pièces prévalent dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus.

Article 3 – Conditions d'utilisation et prix

Les conditions d'accès et d'utilisation ainsi que le prix du Service SYDEGO sont spécifiées aux articles 4 et 5 des Conditions Générales d'Accès et d'Utilisation du Service SYDEGO (personnes morales de droit public).

Article 4 – Référent

L'Abonné désigne un Référent qui est la personne habilitée à faire des demandes de badge supplémentaire et à accéder à l'espace personnel dédié à l'Abonné :

Nom et prénom de la personne :

Titre ou fonction :

Adresse postale :

Adresse e-mail :

N° de téléphone :

Article 5 – Modalités de paiement


L'Abonné s'engage à régler mensuellement le prix des recharges consommées par les Utilisateurs dans les conditions spécifiées à l'article 5 des Conditions Générales d'Accès et d'Utilisation du Service SYDEGO (personnes morales de droit public).

L'Abonné se libérera des sommes dues au titre du présent Contrat d'Abonnement en en faisant porter le montant au crédit du compte dont les coordonnées bancaires seront transmises lors de la facturation du service :

Fait en un seul exemplaire original

Le

A

<p>Pour le SYDELA Signature et cachet</p> 	<p>Pour l'Abonné Nom, prénom, qualité, signature et cachet</p>
--	---

**Le présent Contrat d'Abonnement est à retourner paraphé et signé à l'adresse suivante :
 SYDELA – Parc d'activités du Bois Cesbron – Rue Roland Garros – 44700 ORVAULT**

Une copie au format PDF est à transmettre à l'adresse mail suivante : contact-sydego@engie.com